

Suivi et conservation de l'Alouette lulu dans le canton
de Genève
Rapport 2021



Groupe Ornithologique du Bassin Genevois
Chemin des Bouveries 43 – 1284 Chancy



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Office Cantonal de l'Agriculture
et de la Nature (OCAN)

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Méthode.....	3
3. Résultats.....	4
4. Discussion et perspectives	5
5. Remerciements	6
6. Bibliographie.....	6

Réalisation : Gremion Jérémy (jeremy.gremion@gobg.ch)

Groupe Ornithologique du Bassin genevois

Chemin des Bouveries 43 – 1284 Chancy

Avec le soutien de : Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature (OCAN)

Citation : Gremion, J. (2021) : *Suivi et conservation de l'Alouette lulu dans le canton de Genève*.

GOBG, 6 pp.

Photo page de titre : Alouette lulu, ©Alain Barbalat

Genève, le 21 octobre 2021

1. Introduction

L'Alouette lulu (*Lullula arborea*) était un oiseau relativement abondant en Suisse et à Genève où elle nichait aisément jusque dans les années 1960. Puis, dès les années 1970, les effectifs des populations de cette espèce se sont effondrés. L'espèce étant liée aux milieux ouverts, secs et chauds, tels que les prairies sèches, les vignes ou les coteaux ensoleillés (Maumary et al., 2007), la modification de son habitat par le changement des pratiques agricoles a progressivement entraîné sa régression (Lugrin et al., 2003). Elle est désormais considérée comme « Vulnérable » sur la Liste rouge des oiseaux nicheurs de Suisse (Keller et al. 2010).

En 2001, après 30 ans sans reproduction prouvée sur le territoire genevois, un couple réussit à nicher dans la région viticole du Mandement. Après la disparition des derniers nicheurs en 1969, cette donnée était la première preuve d'une nidification sur le canton (Lugrin et al., 2003). Depuis 2001, l'espèce est observée de manière régulière dans cette région. D'autres données, hors du Mandement, sont également signalées presque chaque année durant la période de nidification. Ces observations proviennent du Signal de Bernex et de France voisine (Mont Mourex / Grilly, Vesancy et Asserans / Farges). Ces différentes données ont encouragé notre association à démarrer un programme de suivi et de conservation de l'Alouette lulu en 2016.

Au travers des deux premières années de suivi de l'espèce, la présence de l'Alouette lulu et sa fidélité aux vignobles de Dardagny et Satigny ont pu être mises en évidence. En effet, en 2016, des recensements ont été réalisés de manière ciblée à Dardagny, site de la nidification de 2001 (Juat, 2016, Barbalat & Juat 2018). Puis en 2017, l'Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature du canton de Genève, avec l'appui de la Station ornithologique suisse (Vogelwarte), a mandaté deux bureaux d'études pour effectuer un recensement de l'avifaune des milieux agricoles du canton, dans le cadre d'un suivi biologique des réseaux agroenvironnementaux (RAE). Ces recensements des RAE, complétés par des prospections ciblées, ont permis d'établir la présence de 25 territoires d'Alouette lulu dans tout le Mandement, soit 8 territoires sur la commune de Dardagny et 17 sur celle de Satigny. Ceci avec une densité importante de 4 à 6 chanteurs par km². Ces données apportent la preuve d'un retour d'une véritable population d'Alouettes lulu dans le canton de Genève, représentant 8 à 10% de l'effectif national.

Après ces deux premières années d'étude, il semblait important de pouvoir déterminer si la présence de l'espèce est durable ou non, à travers une évolution sur le plus long terme. Ainsi, il a été décidé de suivre l'espèce de manière opportuniste en effectuant une veille des données saisies sur www.ornitho.ch. Le présent rapport fait l'objet de l'analyse des données saisies en 2021. En 2023, un recensement ciblé et à grande échelle sera à nouveau conduit pour obtenir un aperçu détaillé de la situation. Dès lors, il sera intéressant de souligner, au besoin, des mesures précises en faveur de l'espèce.

2. Méthode

Une veille des données saisies sur ornitho.ch a été effectuée pour l'année 2021. À l'inverse d'une partie des observations de 2016 et 2017, il ne s'agit pas de recensements ciblés et couvrant la totalité du territoire viticole mais d'une analyse des données d'observations ponctuelles de terrain. Les données de 2021 permettent seulement d'avoir une information générale sur la répartition de l'espèce durant cette année. Afin d'isoler les données ne concernant que des oiseaux ayant un comportement de

nicheur, seules les observations accompagnées d'un code atlas égal ou supérieur à 3 (mâle chanteur en période de nidification) ont été considérées.

3. Résultats

Au total en 2021, 91 données ayant un code atlas égal ou supérieur à 3 ont été saisies sur le site ornitho.ch (Fig. 1). Nous observons une augmentation des observations d'Alouette lulu dans le temps. Les pics d'observations apparents en 2016 et 2017 sont à considérer dans le contexte de recensements ciblés (recensements à Dardagny en 2016 pour une thèse de Bachelor et recensements dans le cadre d'un suivi biologique des réseaux agroenvironnementaux). Il est intéressant de noter que l'année 2021 est très probablement une année record puisque le nombre d'observations est particulièrement élevé et qu'aucun recensement ciblé n'a été organisé cette année-là.

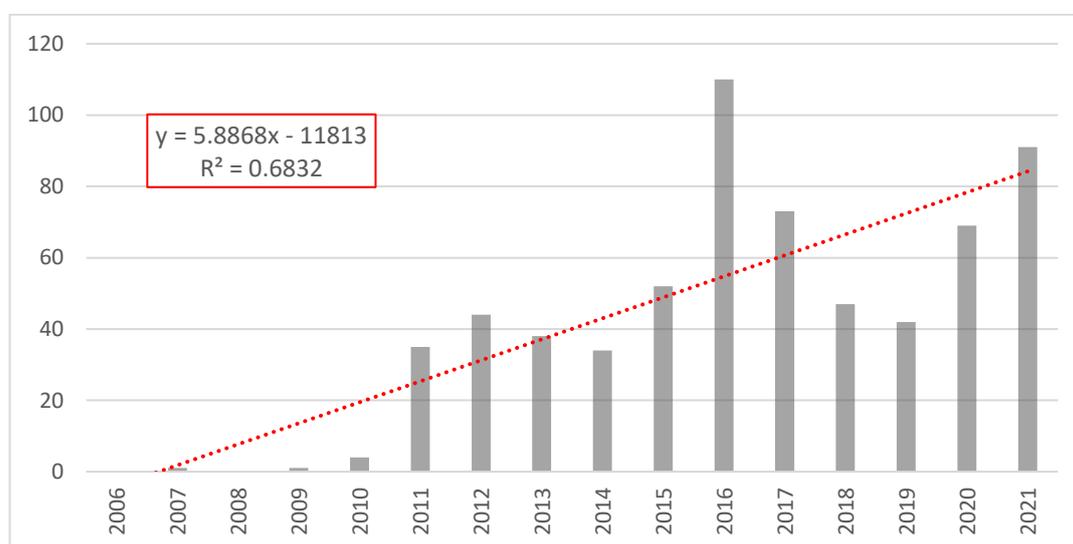


Figure 1 : Aperçu de l'évolution du nombre de données d'Alouettes lulu saisies sur ornitho.ch et ayant un code atlas égal ou supérieur à 3 (mâle chanteur dans un biotope adéquat).

Cependant, l'augmentation apparente des 11 dernières années n'est pas significative au seuil de 0.05 (p -value = 0.087, test de tendance de Mann-Kendall).

La distribution spatiale des observations de l'année 2021 correspond à la distribution des années précédentes (Fig. 2) et à la densité des vignobles de tailles considérables (Fig. 3).

Le Mandement représente très largement le plus gros bastion de l'espèce avec 82 observations. Les vignobles de Bernex et de Soréal, de plus modeste taille, regroupent tout de même un certain nombre de données, respectivement 2 et 7 observations.

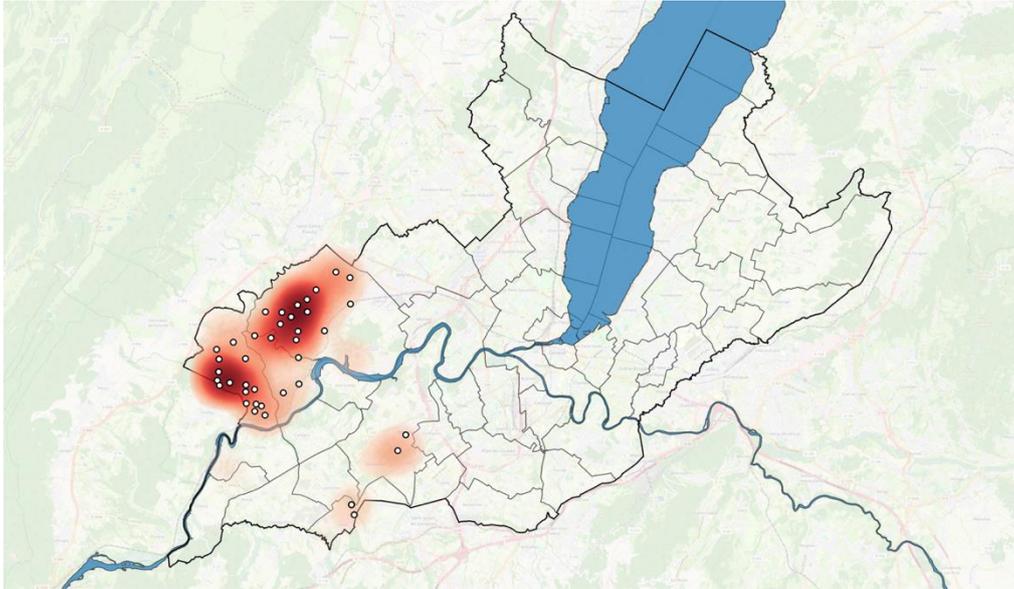


Figure 2 : La carte de chaleur (heat map) a été générée sur la base de la densité de 640 observations ayant un code atlas égal ou supérieur à 3, depuis 2000. Les points blancs représentent la localisation des sites regroupant les 91 observations de 2021.

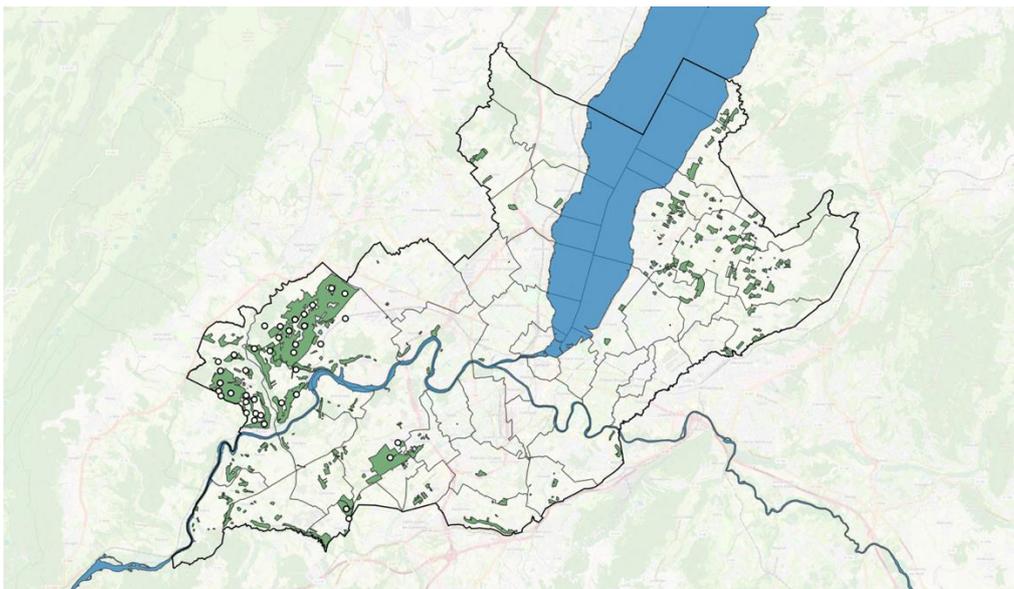


Figure 3 : Localisation des sites regroupant les 91 observations de 2021 (points blancs) en comparaison avec la distribution des terrains viticoles du canton de Genève (SITG).

4. Discussion et perspectives

L'augmentation continue des observations d'Alouette lulu semble indiquer un renforcement de la population genevoise. Cependant, un peu de prudence à l'égard de ces données ponctuelles est de mise. En effet, même si une tendance semble s'installer, seuls des recensements ciblés et reproductibles peuvent réellement démontrer une croissance démographique.

La répartition spatiale des observations ne semble pas montrer d'évolution positive. En effet, les zones viticoles denses et étendues ne sont pas communes dans le canton. Par conséquent, la croissance démographique de l'espèce serait probablement due à une augmentation de la concentration de couples dans les zones déjà occupées. Cependant, une future colonisation dans les vignobles du nord-est du canton est toujours probable si les exigences écologiques de l'espèce sont respectées.

Ce retour apparent et naturel peut être encouragé par des mesures de conservation simples. Dans ce sens, Bosco *et al.* (2019) propose une gestion moins intensive du vignoble valaisan qui implique de favoriser la couverture végétale au sol, la richesse des espèces végétales et la largeur entre les lignes de vignes. L'utilisation restreinte d'herbicides favoriserait alors l'Alouette et ses proies invertébrées, en plus d'avoir un impact positif sur la biodiversité du vignoble à plusieurs niveaux trophiques (Bosco *et al.* 2019). Cependant, le contexte viticole genevois est différent et il semblerait qu'une proportion d'enherbement de 45% serait l'optimum pour la reproduction de l'espèce (Juat 2016, Barbalat & Juat 2018).

5. Remerciements

Nos plus vifs remerciements s'adressent à l'Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature (OCAN), la Station ornithologique suisse ainsi qu'à tous les observateurs qui ont signalé leurs observations sur les plateformes naturalistes en ligne.

6. Bibliographie

Barbalat, A., Juat D. (2018) Situation de l'Alouette lulu *Lullula arborea* nicheuse dans le canton de Genève. *Nos oiseaux*, **533**, 181-188.

Bosco, L., Arlettaz, R., Jacot, A. (2019) Ground greening in vineyards promotes the Woodlark *Lullula arborea* and their invertebrate prey. *Journal of Ornithology*, **160**, 799–811.

Keller, V., Gerber, A., Schmid, H., Volet, B., Zbinden, N. (2010) : Liste rouge oiseaux nicheurs. Espèces menacées en Suisse, état 2010. Office fédéral de l'environnement, Berne, et Station ornithologique suisse, Sempach, L'environnement pratique N° 1019, 53 p.

Juat, D. (2016) Thèse de Bachelor « Suivi de la nidification et proposition de mesures de conservation de l'Alouette lulu dans le Mandement ». Haute Ecole du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture de Genève, Genolier, 84 p.

Lugrin, B., Barbalat, A., Albrecht, P. (2003) Atlas des oiseaux nicheurs du canton de Genève, 149 espèces recensées, analyse et mesures de protection. Nicolas Junod, Genève, 384 p.

Maumary, L., Valloton, L., Knaus, P. (2007) Les oiseaux de Suisse. Station ornithologique suisse, Sempach, et Nos Oiseaux, Montmollin, 848 p.